



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2020/186

**Mandat spécial dans le
cadre du déplacement de
Monsieur Valentin ARTAL,
Adjoint à la Démocratie
locale et Lutte contre les
discriminations Aux
Rencontres Nationales de la
Participation 2020**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L2123-18-1, L.2123-12,

Vu la délibération n°2019/101 du 23 mai 2019 relative aux frais de missions des agents municipaux et des élus,

Vu l'arrêté de délégation n°2020-0686 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Maire à l'adjoint en charge de la Démocratie et de la citoyenneté,

Considérant que le remboursement des frais de déplacement se fait sur la base d'un ordre de mission, de manière forfaitaire pour les frais inhérents aux repas, hébergement et indemnités kilométriques, et sur présentation de justificatifs, le cas échéant, pour les frais réels de participation/d'inscription au motif du déplacement, de transport en commun et de stationnement,

Considérant que la population de la commune recense plus de 3500 habitants, Madame la Maire de Millau souhaite appliquer les préconisations légales en matière de formation obligatoire des élus et à ce titre, demande à ses conseillers municipaux de réaliser une formation en lien avec leur délégation dès leur première année de mandat,

Considérant que la ville de Millau souhaite mettre en place une politique active en terme de démocratie locale et à la citoyenneté et qu'à ce titre, les Rencontres Nationales de la Participation organisées à Mulhouse du 19 au 21 octobre 2020 représentent un évènement incontournable en la matière, qui de plus, permet de mettre en pratique la formation obligatoire de l'élu en charge de cette même délégation,

Considérant que Madame la Maire missionne Monsieur Valentin ARTAL, adjoint à la Démocratie locale et à la citoyenneté, à cet évènement sur les journées du lundi 19 octobre 2020 au mercredi 21 octobre 2020, afin qu'il puisse y représenter la ville de Millau et remplir ses obligations de formation d'adjoint délégué, il convient de donner mandat à l'élu pour son déplacement à Mulhouse (68) dans le cadre de cette formation et de prendre en charge les frais de déplacement inhérents à celle-ci.

En conséquence, après avis de la Commission des ressources humaines en date du 2 novembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De donner mandat spécial à Monsieur Valentin ARTAL, pour son déplacement à Mulhouse et de prendre en charge les frais inhérents à ce déplacement,
2. D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

